

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le septième (7<sup>e</sup>) jour du mois d'avril 2026 à 18h30 au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Boris Saint-Jean Petterson, Dany Tremblay et Michel Kowalew sous la présidence de monsieur Gilles Harvey, maire.

Est absent : monsieur Nicolas Harvey.

Assiste également à la séance, madame la directrice générale, Josyanne Gauthier ainsi que madame la greffière-trésorière, Chantal Lamarre.

Une première période de questions réservée au public débute à 18h30 et prend fin à 18h30, il n'y a pas eu de question de la part du public.

#### **Rés # 26-04-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Josyanne Gauthier, directrice générale et modifié par madame Joannie Bouchard, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 26-04-02      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Josyanne Gauthier à en faire le paiement :

- C2610207 à C2610224, L2600029 à L2600048 et P2600102 à P2600148	250 615,67 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	55 182,51 \$
- Frais de déplacement	263,18 \$
<b>TOTAL</b>	<b>306 061,36 \$</b>

#### **Rés # 26-04-03      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2026**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal du Québec.

#### **Rés # 26-04-04      ADOPTION DU CALENDRIER DES VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2026**

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le calendrier des vacances des employés pour l'année 2026, soit :

- **Madame Christine Dufour (5 semaines)**  
14 au 20 juin (1 semaine)  
12 au 25 juillet (2 semaines)  
9 au 15 août (1 semaine)  
Mobiles (1 semaine)
- **Madame Josyane Gauthier (4 semaines)**  
1<sup>er</sup> au 7 mars (1 semaine)  
23 août au 5 septembre (2 semaines)  
11 au 17 octobre (1 semaine)
- **Madame Sydgie Valcourt (2 semaines)**  
22 au 28 février (1 semaine)  
21 au 27 juin (1 semaine)
- **Madame Chantal Lamarre (4 semaines)**  
20 avril au 1<sup>er</sup> mai (2 semaines)  
13 au 17 juillet (1 semaine)  
2 au 6 novembre (1 semaine)
- **Monsieur Martin Tremblay (4 semaines)**  
14 juin au 20 juin (1 semaine)  
19 juillet au 1<sup>er</sup> août (2 semaines)  
13 au 19 septembre (1 semaine)
- **Monsieur Jean-François Belley (4 semaines)**  
5 au 11 juillet (1 semaine)  
2 au 8 août (1 semaine)  
16 au 22 août (1 semaine)  
30 août au 5 septembre (1 semaine)
- **Madame Kassandra Belley (2 semaines)**  
31 mai au 6 juin (1 semaine)  
12 au 18 juillet (1 semaine)
- **Monsieur Albert Gagné (2 semaines)**  
20 septembre au 3 octobre (2 semaines)

**Rés# 26-04-05            ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 315 – MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 270 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET  
DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le « *Règlement numéro 315, modifiant le règlement numéro 270 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* ».

**Rés# 26-04-06            AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 316 –  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 269 – CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Michel Kowalew qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « *Règlement numéro 316 abrogeant le règlement numéro 269 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés# 26-04-07                   AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317 –  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 306 RELATIF À LA  
DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE DE  
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Michel Kowalew, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le « *Règlement numéro 317 abrogeant le règlement numéro 306 relatif à la délégation de certains pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines* ».

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés# 26-04-08                   ADOPTION DE LA POLITIQUE D'EMPLOI 2026-2030**

ATTENDU

QUE la Municipalité de Saint-Siméon a adopté une Politique d'emploi révisée 2022-2026 le 5 février 2024 (Rés# 24-02-07) ;

ATTENDU

QUE la Politique d'emploi révisée 2022-2026 a pris fin en date du mardi 31 mars 2026 ;

ATTENDU

QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite adopter une nouvelle politique d'emploi qui reflète les changements organisationnels survenus au cours des 12 derniers mois ;

ATTENDU

QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite soutenir son personnel cadre et salarié dans sa volonté de devenir plus efficiente et efficace dans le domaine de sa gestion des ressources humaines en offrant des outils de gestion appropriés :

- Politique des Ressources Humaines (Rés# 25-09-07)
- Règlement numéro 306 Relatif à la délégation de certains pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines (Rés# 25-10-08).
- Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (Rés# 22-04-09).

EN

CONSÉQUENCE Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la « *Politique d'emploi 2026-2030* ».

**Rés# 26-04-09                   EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR ACCOMPAGNEMENT  
ET SOUTIEN DANS UN PROCESSUS DE CHANGEMENT,  
D'AMÉLIORATION ET DE GESTION DE SITUATIONS  
COMPLEXES**

ATTENDU

QUE lundi le 16 mars 2026, les réseaux sociaux débordaient de messages haineux à la suite d'une intervention de déneigement régulière ;

ATTENDU

QUE lundi le 16 mars 2026, un message sur les réseaux sociaux a ciblé nommément un employé des travaux publics quant à la qualité du déneigement et la vitesse de croisière du véhicule de déneigement ;

ATTENDU

QUE lundi le 16 mars 2026, un message sur les réseaux sociaux a fait référence à la directrice générale ayant pris sa retraite le 1<sup>er</sup> mars 2025 en mentionnant « depuis que Sylvie Foster est partie de la municipalité ouffff qu'on fait pitié... incroyable », neutralisant ainsi l'autorité de la directrice générale actuelle ;

ATTENDU

QUE

les messages sur les réseaux sociaux ont eu pour effet de neutraliser l'autorité de la directrice générale actuelle ne lui permettant plus de déléguer une enquête à l'interne et forçant ainsi l'embauche d'un consultant externe par le Conseil (20260316-CP Enquête externe) ;

EN

CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Arold Bernatchez à titre de consultant pour accompagner et soutenir la Municipalité dans un processus de changement, d'amélioration et de gestion de situations complexes pour une somme de 6 100 \$ tel que convenu dans l'offre de service du 17 mars 2026.

**Rés# 26-04-10**

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Dany Tremblay soit nommé pour siéger au Comité des ressources humaines.

**Rés# 26-04-11**

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE L'OFFICE DE L'HABITATION**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Nicolas Harvey pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation (OH) de Charlevoix-Est pour une période de quatre (4) ans.

c.c. OH de Charlevoix.

**Rés# 26-04-12**

**OFFRE D'EMPLOI D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET COORDONNATEUR AU MILIEU DE VIE MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour l'embauche d'un agent de développement et coordonnateur au milieu de vie municipal.

**Rés# 26-04-13**

**OFFRE D'EMPLOI POUR LA CONCIERGERIE ET MAINTENANCE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour l'embauche à la conciergerie et maintenance.

**Rés# 26-04-14**

**PAIEMENT D'UN CONSTAT D'INFRACTION DE LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)**

ATTENDU

QUE

la Municipalité de Saint-Siméon a reçu en date du 30 mars 2026 un constat d'infraction provenant de la CNESST ;

ATTENDU

QUE

ce constat d'infraction vise une situation constatée le 26 mai 2025;

ATTENDU  
QUE

la Municipalité a été reconnue en contravention à l'article 51, alinéa 1, paragraphe 5 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, concernant l'obligation de protéger la santé et assurer la sécurité physique des travailleurs;

ATTENDU  
QUE

l'infraction reprochée concerne un risque d'effondrement de la caserne, constituant un danger pour la sécurité des travailleurs;

ATTENDU  
QUE

le montant de l'amende imposée par ce constat d'infraction s'élève à 4 351 \$;

EN  
CONSÉQUENCE,

sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité de Saint-Siméon plaide coupable à l'infraction décrite au constat no 302778 1 001305638;
- le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Siméon autorise le paiement du constat d'infraction au montant de 4 351 \$, tel qu'émis par la CNESST;
- cette dépense soit imputée au poste budgétaire « infractions » du secteur de la voirie de l'exercice financier en cours;
- la directrice générale, le maire ou maire suppléant soient autorisés à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**Rés# 26-04-15**

**RÉSILIATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS –  
CONSULTANTE SYLVIE FOSTER**

ATTENDU  
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon a conclu une entente de services professionnels avec madame Sylvie Foster, consultante externe (Rés# 25-04-07);

ATTENDU  
QUE

l'article 7 de ladite entente prévoit que chacune des parties peut mettre fin au contrat moyennant un préavis écrit de trente (30) jours, ce dernier a été fait le 31 mars 2026 ;

ATTENDU  
QUE

le Conseil municipal souhaite mettre fin au contrat de services professionnels conformément aux modalités prévues à l'entente ;

ATTENU  
QUE

le préavis requis a été transmis dans les délais prescrits ;

EN  
CONSÉQUENCE,

sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon mette fin au contrat de services professionnels conclu avec madame Sylvie Foster, consultante externe, conformément à l'article 7 de l'entente ;
- la fin officielle du contrat soit fixée au 30 avril 2026 ;
- la directrice générale soit autorisée à prendre toute mesure et à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

c.c Madame Sylvie Foster, consultante externe.

**Rés # 26-04-16            RÉSERVE FINANCIÈRE POUR SE CONFORMER À LA NORME SP 3280**

ATTENDU  
QUE

la Municipalité de Saint-Siméon doit se conformer au chapitre SP 3280 *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* ;

ATTENDU  
QUE

cette norme est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;

ATTENDU  
QUE

la municipalité a décidé d'appliquer le chapitre SP 3280 de façon prospective et, par conséquent, d'augmenter le coût de ses immobilisations au 1<sup>er</sup> janvier 2027 de la valeur de l'ajustement du passif requis à cette date selon la nouvelle norme ;

ATTENDU  
QU'

une étude a été réalisée par le Groupe Gesfor concernant l'ensemble des immeubles appartenant à la municipalité présentant un potentiel de contamination ;

ATTENDU  
QUE

les coûts de décontamination ont été évalués et que des travaux devront être réalisés ultérieurement ;

ATTENDU  
QUE

la comptabilité municipale permet l'utilisation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir (DCTP) ;

EN  
CONSÉQUENCE,

sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de se prévaloir de la mesure d'allègement autorisant l'utilisation du DCTP sur une période de dix (10) ans, pour un montant total de 22 349 \$, et ce, à compter de l'exercice financier 2027.

**NOTE                            DÉPÔT DU CALENDRIER DES TRAVAUX DE LA VOIRIE MUNICIPAL PRÉVU LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 4 MAI 2026**

**Rés# 26-04-17            EMBAUCHE D'EMPLOYÉS SAISONNIERS AUX TRAVAUX PUBLICS**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Hugo Beaupré à titre de menuisier et monsieur Marc Savard à titre d'ouvrier de voirie et ce tel que recommandé par le Comité des ressources humaines.

Les conditions d'emploi sont celles énoncées dans le document « *Politique sur les conditions d'emploi du personnel révisée pour 2026-2030* ».

**Rés# 26-04-18            NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER AU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Boris Saint-Jean Petterson soit nommé pour siéger au Comité de la Sécurité publique de la MRC.

c.c madame Caroline Dion, directrice de la sécurité publique, MRC de Charlevoix-Est

**Rés# 26-04-19            MODIFICATION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'ÉVALUATION DES DÉBITS DES POTEAUX D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT

QUE dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est, la municipalité a adopté un programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie ;

CONSIDÉRANT  
QU'

une modification doit être apportée à la section 7 « Essai hydraulique (tests de débit) » de ce programme afin de tenir compte de la périodicité contenue au Guide des bonnes pratiques d'exploitation des installations de distribution de l'eau potable du ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

EN

CONSÉQUENCE,

il est proposé par madame Martine Tremblay, et résolu unanimement, de modifier la section 7 « Essai hydraulique (tests de débit) » du programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux d'incendie de la municipalité afin de remplacer la périodicité de dix (10) ans des essais hydraulique (tests de débit) par une périodicité de cinq (5) ans.

c.c monsieur Samuel Pilote, préventionniste, MRC Charlevoix-Est

#### **Rés # 26-04-20      PAIEMENT FACTURE SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de notre contribution pour les services de la Sûreté du Québec au montant total de 121 360 \$ payable en deux (2) versements égaux les 30 juin et 31 octobre 2026.

#### **Rés # 26-04- 21      PLAINTÉ ET DEMANDE DE RÉVISION – TARIFICATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU

QUE

la Municipalité de Saint-Siméon a reçu une plainte en date du 11 mars 2026 concernant la tarification appliquée à la collecte des matières résiduelles pour l'immeuble situé au 434 route 170 à Saint-Siméon;

ATTENDU

QU'

une entreprise de traîneaux à chiens et de kayak de mer est enregistrée à cette adresse, laquelle constitue avant tout une résidence, et que les activités exercées ne génèrent aucune matière résiduelle de nature commerciale, les déchets produits étant exclusivement de nature résidentielle;

ATTENDU

QUE

ce type d'entreprise ne correspond à aucune catégorie spécifique de tarification actuellement prévue à la réglementation applicable en matière de collecte des matières résiduelles;

ATTENDU

QUE

l'immeuble soit présentement classé dans la catégorie 2 (commerciale), bien que l'utilisation réelle du service ne justifie pas cette classification;

ATTENDU

QUE

la tarification commerciale actuellement appliquée apparaît disproportionnée par rapport à l'utilisation réelle du service et ne reflète pas la quantité de matières résiduelles produites;

EN

CONSÉQUENCE,

sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la Municipalité de Saint-Siméon transmette cette plainte officielle à la MRC de Charlevoix-Est;
- la MRC de Charlevoix-Est soit priée d'analyser la classification et la tarification applicables à l'immeuble situé au 434, route 170 à Saint-Siméon;
- toute avenue permettant un ajustement équitable, tenant compte de la réalité de la production des matières résiduelles, soit considérée.

c.c. monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles, MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 26-04-22      ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL POUR  
L'ANNÉE 2026**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier du « Carnaval » pour l'année 2026, qui s'est soldé par un surplus de 4 024,52 \$.

**Rés # 26-04-23      RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC  
« L'ESPACE GO-VAN »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de partenariat avec « L'Espace Go-Van » (9455-0449 Québec inc.), pour la saison estivale 2026.

Que madame Josyane Gauthier, directrice générale, est autorisée à signer les documents afférents.

**Rés# 26-04-24      ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308 – RELATIF À LA  
GESTION ET LA RÉGLEMENTATION DU CAMPING  
MUNICIPAL DE SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le « *Règlement numéro 308 relatif à la gestion et la réglementation du Camping municipal de Saint-Siméon* ».

**NOTE                      DÉPÔT DU CALENDRIER DES TRAVAUX AU CAMPING  
MUNICIPAL. CES TRAVAUX COMMENCENT LE MARDI  
8 AVRIL 2026 ET LA DATE PRÉVUE DE FIN EST LE 16 JUIN 2026.**

**Rés # 26-04-25      DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les dons, cotisations ou subventions suivantes ;

Campagne de financement du Centre Femmes aux Plurielles – Visibilité du Camping municipal sur leur site internet pour un an	150 \$
Cotisation annuelle – Villages-relais	1 116 \$
Tournoi de golf bénéfique – Regroupement pour l'Intégration Sociale de Charlevoix (RISC) – 2 personnes – 13 juin 2026	100 \$

**CORRESPONDANCE :**

**RESSOURCES HUMAINES**

- Candidatures pour un poste aux Travaux publics.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- Autorisation de la programmation – TECQ-2024

**TERRAINS**

- Offre d'acquisition de terrain en faveur de la Municipalité

**RÉSEAUTAGE**

- AGA et Forum de l'Association des plus beaux villages du Québec – 18-19 juin 2026
- Lancement de la programmation de Fierté Charlevoix – Auberge Bistro des balcons de Baie-Saint-Paul – 9 avril 2026
- Congrès annuel des Villages-relais – Baie-Saint-Paul - 26-27 mai 2026

**TOPONYMIE**

- Attestation d'officialisation

Une période de questions réservée au public débute à 18h56 et prend fin à 19h00.

**Rés # 26-04-26      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Boris Saint-Jean Petterson, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19h00.

*Moi, Gilles Harvey, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Gille Harvey  
Maire

---

Josyane Gauthier  
Directrice générale